

# LA FRANCE EN ACTION

## FEUILLE DE ROUTE DU BUREAU POLITIQUE

Au 10 juin 2008

### I RÔLE

Le Bureau Politique constitue le Comité National.

Il est le garant de l'application des Statuts, du Règlement intérieur, ainsi que des décisions prises lors du Conseil National.

Il établit les lignes directrices nécessaires à la diffusion et la mise en œuvre du programme et des valeurs de la FEA.

### II VALEURS

**Les membres du Bureau Politique sont conscients de leur responsabilité d'incarner au quotidien les 4 valeurs fondamentales de la FEA dans toutes leurs actions que ce soit au sein du Bureau Politique ou dans la vie courante.**

#### **A/ Respect**

Les membres du Comité développent **l'écoute bienveillante** les uns envers les autres. Ils sont encouragés à s'exprimer avec recul et discernement et à donner leur avis sur tous les sujets abordés.

Ils sont attentifs à ne pas émettre de jugements négatifs et à développer la tolérance sur les points de vue différents des leurs. Les avis divergents sont considérés et étudiés afin d'aboutir à un consensus.

**CONFIDENTIALITE** : Les membres ne divulgueront pas à titre privé, ni lors de réunions FEA (Comités ou Commissions), le secret des délibérations qui ont précédé une prise de décision, ni les éventuelles difficultés rencontrées avant d'aboutir à un consensus.

#### **B/ Réalisme**

Les propositions s'inscrivent dans une projection, en adéquation avec **les valeurs de la France en action**.

L'optimisme et la foi dans le projet FEA ne doivent pas masquer les difficultés occasionnelles mais aider à leur résolution.

Tout membre qui ne serait plus en mesure d'assurer sa fonction ou d'assumer ses responsabilités, est invité à remettre sa démission, tout en restant adhérent de la France en action s'il le souhaite.

Pour assurer le maximum d'efficacité, le Comité s'assurera de rédiger des procédures et des projets en ayant à l'esprit trois mots clefs :

**Lisibilité** : Présenter des conclusions claires et audibles par le plus grand nombre.

**Visibilité** : Bien voir et être vu, c'est-à-dire être présent pour favoriser les rencontres.

**Crédibilité** : Cohérence et transparence politique. Intégrité et honnêteté.

Le Comité n'est pas parfait mais tend à une harmonie et à une efficacité maximum.

#### **C/ Responsabilité**

Le Comité prend responsabilité pour le mouvement qu'il représente. Les membres s'engagent à assumer les charges qu'ils ont librement choisies et ce en vue du bien commun. Leur engagement n'est pas dicté par la perspective ou la recherche d'avantages personnels.

En cas d'impossibilité d'assister aux réunions décidées par le Comité, il convient d'en avertir les autres membres le plus tôt possible.

## D/ Ethique

L'action politique du Comité commence par l'exemplarité dans les comportements individuels et collectifs des membres du BP. S'ils sont amenés à déplorer une situation, ils ne le feront que dans un esprit constructif et s'interdiront de condamner, ils proposeront des solutions tendant à résoudre les problèmes rencontrés.

Ils travaillent en collaboration avec le Comité d'Ethique et le Comité communication pour tout ce qui concerne l'image de la FEA et l'application de ses valeurs.

L'intérêt personnel doit rejoindre l'intérêt collectif.

**Les membres s'interdisent d'utiliser les fichiers de la FEA dont ils pourraient avoir connaissance dans un but personnel ou professionnel.**

**1 Si l'un des membres persistait à ne pas intégrer** dans son comportement les valeurs définies ci-dessus, les autres membres du Comité pourraient lui demander de se démettre de ses fonctions, après s'être assuré que leur intime conviction à ce sujet repose sur des faits établis et non pas sur des impressions ou des rumeurs.

**2 Si le membre objet de cette décision la réfute**, il pourra demander l'intervention du Comité d'Ethique. Le Bureau Politique pourra prendre une décision de suspension temporaire ou définitive qui sera toujours motivée par écrit, afin de permettre la transparence et de donner toutes garanties de justesse à la décision.

## III COMPOSITION, NOMINATION, RENOUELEMENT

**A/ Le Bureau Politique se compose** de 5 membres au minimum et 12 au maximum. **Les membres du Comité doivent être préalablement membres du Conseil National et par conséquent à jour de leur cotisation.**

- Les membres sont cooptés après proposition du Président et élus par le Conseil National tous les 4 ans.

Une ouverture d'esprit, une expérience de vie et une intelligence du cœur seront privilégiées par rapport à des critères « intellectuels » de diplôme ou de situation professionnelle.

## B/ Qualités et préalables requis pour être membre du BP :

**Chacun des membres doit prendre connaissance des statuts, du règlement intérieur national, de la feuille de route du BP et y adhérer.**

Le rôle d'un membre du BP comporte plus d'obligations que d'honneurs, plus de devoirs que de droits, **Il adhère aux 4 règles de conduite :**

- Ne pas juger hâtivement
- Etre actif et autonome
- Etre pacifique et positif
- Etre respectueux et responsable

### Mais aussi

- Expérience constructive sur le terrain dans la FEA en tant que membre actif (COPIL)
- Maturité psychologique
- Respect de l'engagement (appliquer ce qui a été décidé en BP ou exprimer ses difficultés à le faire).
- Compétences qui viennent renforcer le travail du BP
- Désir et capacité de travailler en équipe
- Disponibilité :
- Accès aisé à Internet : lire les mails régulièrement (en priorité ceux des membres du BP) et y répondre dans les 3 jours.
- Savoir rédiger des réponses, et pouvoir s'impliquer concrètement. Savoir déléguer si besoin.
- Autonomie financière (entre autre pouvoir assurer des déplacements dans toute la France, des dépenses de fonctionnement).
- Reconnaître et pratiquer ces principes : Amour, Volonté, Intelligence,

**Le premier** se traduit par la bienveillance, l'humilité, l'altruisme, l'acceptation de l'erreur, de bonnes relations humaines.

**Le second** se traduit par l'audace, le courage.

**Le troisième** se traduit par la mémoire, le discernement, la compétence, la capacité d'aller à l'essentiel, le sens de l'organisation.

## IV FONCTIONNEMENT

Le Bureau Politique est la cheville ouvrière du mouvement. Il est responsable de la coordination nationale, (Comités de pilotage départementaux, Comités de coopération régionaux) et du suivi des Commissions thématiques.

Il collabore étroitement avec le Comité de communication. Il est totalement indépendant du Comité d'Éthique et de réflexions.

**1 Les Réunions :** Le BP se réunit téléphoniquement tous les mois et plus, et physiquement au minimum tous les trois mois.

Les membres du Bureau Politique se contactent par mail ou téléphone entre ces séances.

A chaque début de réunion les membres désignent :

- un **responsable de séance** chargé d'appliquer l'ordre du jour et de gérer le temps de parole.
- un **secrétaire** chargé d'assurer le compte rendu des interventions et des décisions prises, de noter les prochaines dates de réunion et de faire passer l'information dans les 8 jours aux membres actifs du mouvement.

**Des réunions ouvertes** à des représentants d'autres comités FEA ou à certains membres actifs et sympathisants peuvent être mises en place.

**2 Les décisions :** **Toutes les décisions (dont l'accueil d'un nouveau membre) sont prises à l'unanimité des membres.** Elles doivent tendre vers **des actions précises** en vue de l'expansion structurée du mouvement. Si le consensus ne s'établit pas au cours d'une réunion, chacun des membres réfléchit à nouveau aux différents points de vue exprimés et tente de trouver un point d'accord. Si à la seconde réunion, le consensus n'est toujours pas atteint, une décision peut être prise à la majorité des deux tiers des membres du BP, à moins qu'ils ne préfèrent demander un éclairage au comité d'éthique et de réflexion. **Une fois qu'une décision a été prise collégialement, elle devient la décision du Comité tout entier.**

Le Bureau Politique agit toujours de manière démocratique mais est autorisé à prendre des décisions entre 2 Conseils Nationaux et à les soumettre au vote lors du prochain Conseil National.

### 3 La communication

-Les échanges d'informations se font à tous les niveaux et dans les deux sens :

- horizontalement : Comité d'Éthique et Comité communication.
- verticalement : du Bureau Politique national au Comité de coopération régional qui les transmet aux Comités de pilotage départementaux et aux Comités locaux et réciproquement des différents Comités locaux au Comité départemental qui les transmet au Comité de coopération régional et celui-ci au Bureau Politique national.

## V ACTIONS

### A/ Générales

- Viser à toute action éthique qui permette d'obtenir des fonctions gouvernementales.
- Susciter et dynamiser les actions soutenant à cet effet, au sein de la base.
- Garantir la cohérence et l'action juste au sein du mouvement
- Veiller à la coordination nationale : les régions sont réparties sous la responsabilité de certains membres du BP désignés par l'ensemble du BP

- Soutenir le (la) Président(e) dans toutes ses démarches et actions relatives au mouvement.
- Etre en lien étroit avec le Comité communication en charge de développer la communication interne et externe sous tous supports.
- Soutenir et dynamiser les Commissions thématiques
- Contacter les associations nationales
- Organisation de conférences (FEA ou thèmes soutenus par la FEA)
- Rédaction de documents (communiqués, projets, propositions, éditos)
- Intervenir lors d'émissions radio, lors de réunions écologistes, contact avec les médias.
- Interpeller des personnes connues pour les sensibiliser à nos idées.

## **B/ Spécifiques**

### **1 Le (la) Président(e)**

Il (elle) préside toutes les réunions du Bureau Politique. Il (elle) est en lien étroit avec les membres du Bureau Politique et les sollicite autant que besoin. Il (elle) impulse des actions. Il (elle) est chargé(e) de la représentation extérieure notamment envers les médias, des valeurs et du programme de la FEA.

### **2 Le (la) Vice Président(e)**

Il (elle) est chargé(e) de diverses fonctions par voie de délégation du Bureau Politique ou du (de la) Président(e). Il (elle) veille tout particulièrement à faire respecter la fluidité des communications entre les différentes instances et est en lien avec tous les Comités et Commissions. Il (elle) seconde le (la) Président(e) et le (la) relaie si besoin.

### **3 Le (la) Secrétaire général(e)**

Le (la) Secrétaire général(e) est chargé(e) de tout ce qui concerne la correspondance, l'envoi des convocations, et l'information des membres. Il (elle) rédige les comptes-rendus des séances du Bureau Politique, du Conseil National ou des Conventions et en assure la transcription sur les registres prévus à cet effet.

### **4 Le (la) Trésorier national(e)**

Il (elle) reçoit toutes les sommes reçues, éventuellement par l'intermédiaire du mandataire financier, calcule les sommes revenant aux régions sur les cotisations des adhérents selon le pourcentage défini chaque année par le Bureau Politique et effectue tous paiements. Il (elle) prépare le budget et rend compte de sa gestion annuellement au Conseil National. Il (elle) agit sous la surveillance du Président(e).

